

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01183
Numéro SIREN : 530 990 290
Nom ou dénomination : 7 FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2021 sous le numéro de dépôt 15084

SARL 7 FINANCES

Espace Performance – Centre Alphasis

Bâtiment G1

35 760 SAINT-GREGOIRE

Société A Responsabilité Limitée

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
RELATIF A LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIETE 7 FINANCES, DE SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFEE**

Agence de Saint Grégoire

Parc d'Activités La Brosse
Route du Meuble
CS 40623
35768 SAINT GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.90.09.95.15
Mail : rennes@atheis.fr

Agence de Guichen

4, rue du 11 Novembre
BP 48047
35580 GUICHEN
Tél : 02.99.57.30.49
Mail : guichen@atheis.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région Bretagne

Membre de la compagnie régionale de Rennes
Siège social : Parc d'Activités La Brosse – Route du meuble – 35760 SAINT GREGOIRE
SARL au capital de 100 000 €
817 403 793 RCS Rennes
N° de TVA intracommunautaire FR 78 817 403 793

SARL 7 FINANCES

Espace Performance – Centre Alphasis
Bâtiment G1
35 760 SAINT-GREGOIRE
Société A Responsabilité Limitée

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION RELATIF A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 7 FINANCES DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE,

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce par décision des associés en date du 5 octobre 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

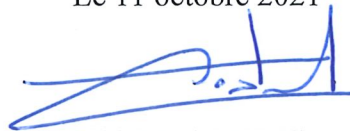
Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Le 11 octobre 2021



SARL ATHEIS

Commissaire à la transformation

Représentée par **David COSTARD**

Commissaire aux Comptes

Membre de la Cie Régionale de Rennes